



VILLE DE LAROQUE D'OLMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 2012

L'an deux mille douze et le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

PRESENTS

Mesdames : Denise CLANET, Nadine FRANCONI, Pierrette GARCIA, Dominique GRACIA, Michèle LASSERRE

Et Messieurs : Georges AUTHIE, Christian POMA, Jean-Claude GARCIA, Laurent GRACIA, Matéo RINALDI, Bernard RUBIO, Gérard SAINT PASTOU, Michel SANNAC.

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents : Jean-Charles SUTRA, Jean-Paul ARRICASTRES, Erminie RUIZ, Jenny RONCALI, Francis FOURTALIN, Hélène ROLDAN, Jean-Michel MACCARIO, Ali MERABET

Procurations : Jean-Michel VIVANCOS à Bernard. RUBIO

➤ **Réalisation du Document unique d'évaluation des risques**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial ou hospitalier. A ce titre, le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarche de prévention.

Monsieur le Maire propose au Conseil la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Le budget prévisionnel est estimé à 24 000 € soit 150 jours cumulés représentant le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de la démarche.

Il est important de noter que ce budget prévisionnel ne sera pas inscrit dans les dépenses budgétaires car il représente une estimation du temps agent consacré à la réalisation de la démarche.

P : 14 C : 0 A : 0

➤ **Modification de l'organigramme**

Considérant l'avis défavorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 juin 2012, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur un nouvel organigramme des services municipaux. Voir annexe.

P : 14 C : 0 A : 0

➤ **Création de postes suite à avancement de grade**

Le Maire rappelle que, pour les besoins du service, il est nécessaire de créer des postes.

Le Maire propose de créer deux postes, qui sont les suivants :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1er septembre 2012,
- Rédacteur principal à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Maire informe le Conseil que suite à ces créations et afin de mettre à jour le tableau des emplois, il conviendra de demander l'avis du CTP pour la suppression des postes laissés vacants.

P : 1 C : 13 A : 0

➤ **Expérimentation de la mise en place de bacs individuels par le SMECTOM**

Monsieur le Maire expose que le SMECTOM du Plantaurel propose à la Mairie d'être une commune-test pour la mise en place de bacs individuels concernant la collecte des déchets ménagers résiduels (sacs noirs). Cette expérimentation devrait commencer début 2013.

Il est précisé que dans la mesure du possible, chaque foyer sera doté d'un bac individuel. Cela dépendra de la faisabilité technique de la collecte.

Cette expérimentation sera menée pendant quelques mois et sera suivie d'un projet qui sera présenté aux élus pour validation.

Monsieur le Maire précise que cette expérimentation est à la base d'un projet global de réduction des déchets (encourager le compostage individuel, optimiser la fréquence de collecte...)

P 14 : C : 0 A : 0

➤ **Modification de la régie de recettes du CLSH Junior**

Annulée pas de délibération

P : C : A :

➤ **Attribution du marché de travaux pour la reprise et la déviation d'un réseau d'eaux usées (traversée du Touyre)**

Vu la délibération du 12 avril 2012 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil du lancement du marché public relatif à la reprise et déviation d'un réseau d'eaux usées en date du 11 juin 2012.

La Commission d'attribution des marchés s'est réunie le 09 juillet 2012 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres, et a retenu, au vu des critères d'attribution énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix de la prestation) l'entreprise suivante :

- Entreprise PIMENTA, située Zi de Tabre, 09600 TABRE

Suite à l'avis de la Commission d'attribution des marchés, Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer le marché cité en objet à l'entreprise PIMENTA pour un montant de 18 573 € HT soit 22 213,31 € TTC.

P : 14 C : 0 A : 0

➤ **Définition des modalités de recrutement des agents non titulaires : délibérations de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement, pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités.**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, modifié par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité et pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;

Monsieur le Maire propose de déterminer la rémunération des candidats retenus de la façon suivante :

Les agents recrutés seront rémunérés à l'indice majoré 308, soit à l'indice minimal de rémunération applicable dans la fonction publique territoriale. Cet indice est susceptible d'être revalorisé en fonction de l'augmentation du SMIC.

Ils bénéficieront également d'un IAT de niveau 2 et du supplément familial, le cas échéant.

P : 13 C : 1 A : 0

➤ **Décision modificative budget principal : affectation d'une partie de la provision du contentieux des photocopieurs**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Tribunal administratif de Strasbourg a jugé, en date du 31 mai 2012, l'affaire opposant la Commune à la société Grenke location SAS au sujet du contentieux relatif aux photocopieurs.

Le Tribunal a condamné la commune à verser à ladite société la somme de 79 890,21 €, assorti d'intérêts au taux légal, soit un montant total de 81 758,98 €.

Monsieur le Maire précise que la Commune dispose de deux mois pour régler cette somme. Elle peut également faire appel de cette décision, mais doit néanmoins acquitter ce montant au préalable.

Aussi, en fonction de ces éléments et pour permettre le règlement de cette somme, il est proposé au Conseil d'ouvrir une recette de 81 758,98 € à l'article 7875 du budget principal et de rajouter ce même montant à l'article 6875 en dépenses ;

Monsieur le Maire précise que cette somme est comprise dans la provision de 198 000 € pour risques contentieux qui a été épargné dans le budget de cette année.

P : 14 C : 0 A : 0

➤ **Divers**

Autorisation aux chasseurs à utiliser les chemins communaux

Monsieur le Maire expose que la société de chasse de la commune demande l'autorisation d'utiliser les chemins communaux dans le cadre de leur activité.

Cela exclut l'utilisation du chemin bas du bois de Mouillet, réservé aux piétons, cavaliers et vététistes.

Monsieur le Maire propose que cette autorisation soit valable pendant la période de chasse 2012/2013.

P : 11 C : 2 A : 1

Modification de délégations de conseillers municipaux à la CCPO

Monsieur le Maire expose au Conseil que Monsieur Ali MERABET a démissionné à la fois de son poste de Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes mais aussi de son poste de conseiller communautaire.

En fonction de ces éléments, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire qu'un conseiller municipal soit désigné pour occuper une place de délégué titulaire à la CCPO.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Michel SANNAC, délégué suppléant à la CCPO devienne délégué titulaire. Il est également proposé que Jean-Claude GARCIA devienne délégué suppléant.

P : 14 C : 0 A : 0

Séance levée à 22h30

Le Maire,
Christian POMA



ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE LAROQUE D'OLMES

